PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL VILLE DE MONTRÉAL ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT



AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une **assemblée publique de consultation** quant aux objets et aux conséquences de l'adoption des premiers projets de règlement numéro **RCA08-08-0001-119** et **RCA08-08-0001-120** modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

Les premiers projets de règlement ont été adoptés lors de la séance du conseil d'arrondissement du 25 juin 2019. Cette assemblée de consultation aura lieu le **4 juillet 2019**, à 19 h, à la salle du Conseil de la mairie d'arrondissement située au 777, boul. Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

Le premier projet de règlement RCA08-08-0001-119 a pour objet:

• d'ajouter la disposition spéciale 10.5.1 dans les grilles des usages et normes H15-035, H15-064, H15-088, H15-089 et C13-049 afin d'autoriser la reconstruction d'escaliers dérogatoires protégés par droit acquis

Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire et affecte les zones H15-035, H15-064, H15-088, H15-089 et C13-049 et les zones contiguës à celles-ci. Une demande peut provenir de ces zones et des zones adjacentes.

Le premier projet de règlement RCA08-08-0001-120 a pour objet:

de permettre des usages d'habitation (H) en mixité avec des usages de commerces (C) et de services (S) dans la zone C08-060. Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire et affecte la zone C08-060 délimitée à l'est par la rue Poirier, à l'ouest la ruelle, au nord par la rue Patricia et au sud la rue Grenet. Une demande peut provenir de cette zone et des zones adjacentes.

Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire et affecte la zone C08-060. Une demande peut provenir de cette zone et des zones adjacentes.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du Conseil d'arrondissement désigné) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à leur sujet.

Ces premiers projets de règlement ainsi que les extraits des plans illustrant les zones concernées, le cas échéant, sont disponibles pour consultation au Bureau du citoyen, aux heures ordinaires de bureau.

Montréal, le 3 juillet 2019

Daniel Simon Secrétaire du Conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE PUBLIC CONSULTATION MEETING

The Borough of Saint-Laurent of the Ville de Montréal will hold a public consultation meeting regarding to the objects and consequences of the adoption of first drafts by-law number RCA08-08-0001-119 and RCA08-08-0001-120 modifying by-law number RCA08-08-0001 on zoning.

These first drafts by-law were adopted on June 25, 2019. This consultation meeting will be held on **July 4, 2019**, at 7 p.m., at the Council Room located at 777, boulevard Marcel-Laurin in Saint-Laurent.

The object of first draft by-law RCA08-08-0001-119 is to:

• Add the special provision 10.5.1 in the usage and standards grids H15-035, H15-064, H15-088, H15-089 and C13-049 to authorize the reconstruction of derogatory staircases protected by acquired right;

This provision is likely to need public approval by referendum and affect the zones H15-035, H15-064, H15-088, H15-089 et C13-049. An application may come from these zones and all areas contiguous to it.

The object of first draft by-law RCA08-08-0001-120 is to:

• Allow residential uses (H) in a mix with the use of commercials (C) and services (S) in the zone C08-060.

This provision is likely to need public approval and affect the zone C08-060 bounded to the east by rue Poirier, to the west by the alley, to the north by rue Patricia and to the south by rue Grenet. An application may come from this zone and all areas contiguous to it.

During this public meeting, the Mayor of the Borough (or another designated Council Member) will explain these first drafts by-law and the consequences of there adoptions and will listen to any person who wish to express themselves on the matter.

These first drafts by-law and excerpts from the plans illustrating the areas concerned, if applicable, are available for consultation at the Office of the citizen, at regular office hours.

Montréal, July 3, 2019

Daniel Simon Secretary of the Borough Council